

Règlement intérieur et extérieur

Toute personne locataire de la salle polyvalente d'Ayssènes s'engage à respecter le règlement ci-dessous.

ETAT DES LIEUX ENTREE se fera le jeudi matin à 10 heures précédant la date de location
ETAT DES LIEUX SORTIE se fera le mardi matin à 10 heures suivant la date de location

Coin Cuisine : sol balayé et lavé – Faïences nettoyées

Chambre froide et congélateur : nettoyés et ouverts

Four : nettoyé

Bar : rangé et nettoyé ;

Tables inox nettoyées

La poubelle sera vidée.

Sous l'évier sont à votre disposition : produits de nettoyage, serpillière, sac poubelle...

Les tables, chaises seront nettoyées et non empilées.

Vaisselle : si location de vaisselle celle-ci sera rangée comme indiqué dans l'armoire

Sanitaires : nettoyés, balayés, lavés
Poubelles vidées

Salle : tables nettoyées ouvertes non empilées
Chaises nettoyées et non empilées

Sol balayé et lavé

Pour la décoration, interdiction de mettre de la pâte à fixe ou du scotch sur les murs et plafond

L'hiver, les thermostats de chauffages seront positionnés sur 0

II EST FORMELLEMENT INTERDIT DE TOUCHER AUX EXTINCTEURS

Ils seront contrôlés en votre présence, à chaque état des lieux.

La sonorisation et la vaisselle peuvent être mises à votre disposition ; un état des lieux sera réalisé si besoin. Les tables et les chaises ne doivent pas être utilisées à l'extérieur.

Le locataire s'engage, en cas d'utilisation nocturne, à tenir compte de la situation de la salle et à éviter au maximum, des nuisances sonores à partir de 22 heures.

Le locataire est invité à utiliser et faire utiliser le stationnement à l'extérieur du village ; en cas de groupement important une barrière peut être positionnée à l'entrée du village.

Lu et approuvé le